

Réglementation des années de préparation au diplôme de master biologie - santé

Vu le code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master (NOR: ESRS1331410A) ;

Vu le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016 relatif au diplôme national de master (NOR: MENS1610984D)

Vu la délibération de la Commission Formation et Vie Universitaire de l'université de La Réunion en date du 05/09/2017.

1. Dispositions générales

La préparation au diplôme de master biologie – santé est organisée par l'université de La Réunion avec l'appui des unités de recherche rattachées à l'UFR Santé.

2. Moyen d'information et de communication

Les informations relatives à la scolarité sont diffusées au moyen de l'espace numérique de travail e-santé (<http://esante.univ-reunion.fr/>). Ne sont dupliquées par voie d'affichage sur le site de formation que les dispositions règlementaires suivantes :

- le calendrier universitaire ;
- la réglementation des études ;
- la composition du jury et toute décision à caractère public de ses délibérations.

Pour des raisons de sécurité et de confidentialité, la correspondance électronique n'est traitée que pour les messages transmis par le biais du formulaire de contact accessible à partir du lien <http://ufr-sante.univ-reunion.fr/la-faculte/contact/> avec précision de l'identité du candidat ; sauf autorisation explicite, ce moyen de communication n'est pas autorisé pour les procédures administratives (ex. annulation d'inscription) soumises à la voie postale.

3. Inscription administrative

Peuvent s'inscrire à la formation, les étudiants justifiant d'un diplôme de licence, d'un titre admis en équivalence adapté à la formation ou ayant obtenu une validation des acquis.

4. La formation

La formation est organisée en quatre semestres (S1, S2, S3 et S4).

La formation peut faire appel en tant que de besoin aux technologies de l'information et de la communication appliquées à l'enseignement.

La formation comprend des enseignements théoriques, méthodologiques, dirigés et pratiques et aux semestres 2 et 4, un stage effectué au sein d'une unité de recherche ou toute structure pouvant contribuer à la formation à la recherche par la recherche reconnue par l'UFR Santé.

Le programme des enseignements est consultable sur le support disponible auprès du service de scolarité sur le site de formation et en version électronique sur l'espace numérique de travail e-santé (<http://esante.univ-reunion.fr/>).

La formation comprend également des choix obligatoires d'unité d'enseignement optionnel (UEOP) aux semestres 2 et 3 ([annexe 1](#)).

La présence aux séances de travaux dirigés (TD) et travaux pratiques (TP) est obligatoire. Toute absence à plus de deux séances de TD ou TP devra être justifiée par des pièces officielles (ex. certificat médical).

5. Modalités de contrôle de connaissances

Le contrôle de connaissances est organisé en deux sessions (1 et 2) selon les modalités détaillées en [annexe 1](#).

La note finale à une unité d'enseignement est établie par la moyenne entre les notes de tous les contrôles prévus.

Les notes supérieures ou égales à 10/20 aux épreuves de chaque semestre sont définitivement acquises et capitalisables.

L'obtention d'une moyenne supérieure ou égale à 10/20 calculée sur l'ensemble des notes des unités d'enseignement d'un semestre permet de capitaliser 30 *ects* définitivement acquis.

Peuvent bénéficier du régime spécial de contrôle de connaissances (dispense du contrôle continu) les étudiants ayant obtenu au plus tard un mois avant le début de la session 1 une dispense d'assiduité (travaux dirigés et travaux pratiques) qu'ils ont sollicitée dans les situations prévues par l'arrêté susvisé (art. 10).

Pour un semestre d'études en programme d'échanges accordé par l'UFR Santé, l'étudiant peut valider les 30 *ects* prévus avec les unités d'enseignement de l'université d'accueil.

Sont admis à poursuivre au semestre 3, les étudiants ayant obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10/20 calculée sur l'ensemble des notes des unités d'enseignement des semestres 1 et 2 ; un diplôme intermédiaire de maîtrise attestant de l'obtention de 60 *ects* peut être délivré sur demande formulée auprès du service central de la scolarité (DSVE : division de la scolarité et de la vie étudiante).

L'obtention du diplôme master biologie - santé est subordonnée à l'obtention d'une moyenne générale pondérée supérieure ou égale à 10/20 avec l'ensemble des unités d'enseignements, y compris celle relative à la soutenance du stage de fin d'études.

Sur ses prérogatives, les délibérations du jury sont collégiales et se déroulent dans le respect de l'anonymat des candidats ; ses décisions sont souveraines et sans appel.

6. Modalités pratiques des épreuves

Pour chaque session d'examen, les lieux, calendriers et horaires des épreuves sont diffusés par voie d'affichage sur le site de formation et sur l'environnement de travail numérique de l'UFR Santé (<http://esante.univ-reunion.fr/>) au plus tard 15 jours avant le début de la première épreuve ; cet affichage tient lieu de convocation officielle avec la liste des candidats autorisés à composer. Dès parution, les étudiants doivent vérifier qu'ils figurent bien sur la liste des autorisés à composer. Toute erreur ou omission doit être signalée au plus tard 8 jours avant le début des épreuves.

Les matériels de composition aux épreuves (grille à lecture optique ou copie rédactionnelle) sont nominatifs et la correction est effectuée dans le respect du principe de l'anonymat sous contrôle de l'administration.

Les candidats se présentent au centre d'examen à l'heure de convocation mentionnée sur l'avis cité précédemment afin de faciliter les opérations de contrôle pour l'accès réservé aux candidats autorisés à composer et munis de leur carte d'étudiant.

Tout objet pouvant être suspecté comme moyen de fraude est interdit en salle de composition ; en matière de fraudes ou de troubles au déroulement des épreuves, s'applique le règlement intérieur de l'université de La Réunion.

A compter de l'ouverture des sujets, l'accès en salle de composition n'est plus autorisé aux candidats, quel que soit le motif invoqué pour le retard ; les candidats retardataires sont déclarés absents et la note zéro qui leur est attribuée est prise en compte pour le calcul de la moyenne.

A compter de la distribution des sujets et jusqu'à la collecte de toutes les compositions (grille à lecture optique ou copie rédactionnelle), les déplacements et la communication entre les candidats sont interdits. La consultation du sujet distribué et l'utilisation du papier destiné au brouillon ne sont permises que durant la composition de l'épreuve signalée pour son début et sa fin par le chef du centre d'examen ; le non-respect de ces dispositions et tout agissement de nature à établir une fraude ou une tentative de fraude seront suivis d'une procédure disciplinaire.

7. Aménagements particuliers

En application de la circulaire n°2006-125 du 26 décembre 2006 (NOR : MENE0603102C) les candidats justifiant d'un handicap permanent ou occasionnel peuvent solliciter en temps utile les aménagements spécifiques pour les enseignements ou les examens, après consultation du service de la médecine préventive de l'université de La Réunion qui définit les dispositions strictement nécessaires.

En dehors de ces cas, aucun aménagement n'est possible.

8. Attribution des crédits libres

La validation d'une Unité d'Enseignement Libre (UEL) donne droit à de 2 ECTS.

9. Publication des résultats

A l'issue de chaque semestre et de chaque session d'examen, les notes obtenues sont consultables par le candidat au moyen de l'application électronique accessible à distance depuis l'espace numérique de travail e-santé (<http://esante.univ-reunion.fr/>) et un relevé individuel détaillant ses notes lui est fourni.

10. Consultation des compositions

A compter de la publication des résultats de chaque semestre, chaque candidat peut solliciter la consultation de ses compositions aux épreuves (grille à lecture optique ou copie rédactionnelle) par une demande écrite adressée à l'UFR Santé par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de 5 jours ouvrables.

La consultation organisée sur place au plus tard avant la fin de l'année universitaire et sur un rendez-vous fixé par l'UFR Santé, n'est autorisée qu'à l'étudiant concerné ou à son représentant légal s'il est mineur.

11. Absences aux épreuves

Toute absence d'un candidat à une ou plusieurs épreuves est sans recours et la note zéro qui lui est attribuée est prise en compte pour le calcul de la moyenne.

12. Changement de situation

Il appartient au candidat de signaler au service central de la scolarité (DSVE : division de la scolarité et de la vie étudiante) toute modification de son état civil, de ses coordonnées postales et/ou téléphoniques.

Annexe 1. Modalités de contrôle de connaissance du diplôme de master biologie-santé

Semestre	Statut	UE	Vol.(h)	CM	TD	TP	Tpersonnel	Coeff. UE	ECTS	Régime normal				Régime spécial				Responsables d'UE
										Session 1		Session 2		Session 1		Session 2		
										Type Eval.	Durée (coeff.)	Type Eval.	Durée (coeff.)	Type Eval.	Durée (coeff.)	Type Eval.	Durée (coeff.)	
S1	Obligatoire	UE1.S1. Neurophysiologie	60	34	14	12	-	6	6	CTE	3H00 (4)	CTE	3H00 (4)	CTE	3H00 (4)	CTE	3H00 (4)	E.BOURDON
										CCO	1H00 (1)	Report	-	CTO	1H00 (1)	Report	-	
										CCTP	1H00 (1)	Report	-	CTTP	1H00 (1)	Report	-	
	Obligatoire	UE2.S1. Grandes fonctions endocriniennes et métaboliques	60	42	18	-	-	6	6	CTE	3H00 (4)	CTE	3H00 (4)	CTE	3H00 (4)	CTE	3H00 (4)	M.P.GONTHIER
										CCO	1H00 (2)	Report	-	CTO	1H00 (2)	Report	-	
										CCTP	1H00 (1)	Report	-	CTTP	1H00 (1)	Report	-	
	Obligatoire	UE3.S1. Pratique expérimentale avancée	30	-	15	15	-	3	3	CTE	2H00 (2)	CTE	2H00 (2)	CTE	2H00 (2)	CTE	2H00 (2)	C.ROBERT DA SILVA
CCO										1H00 (2)	Report	-	CTO	1H00 (2)	Report	-		
CCTP										1H00 (1)	Report	-	CTTP	1H00 (1)	Report	-		
Obligatoire	UE4.S1. Génétique médicale et désordres du développement	60	44	16	-	-	6	6	CTE	3H00 (4)	CTE	3H00 (4)	CTE	3H00 (4)	CTE	3H00 (4)	B.DORAY	
									CCO	1H00 (2)	Report	-	CTO	1H00 (2)	Report	-		
									CCTP	1H00 (1)	Report	-	CTTP	1H00 (1)	Report	-		
Obligatoire	UE5.S1. Anglais : rédaction et présentation scientifique	30	6	24	-	-	3	3	CTE	2H00 (2)	CTE	2H00 (2)	CTE	2H00 (2)	CTE	2H00 (2)	P.GASQUE	
									CCO	1H00 (1)	Report	-	CTO	1H00 (1)	Report	-		
									CCTP	1H00 (1)	Report	-	CTTP	1H00 (1)	Report	-		
Obligatoire	UE6.S1. Projet tutoré (mémoire bibliographique)	-	-	-	-	X	3	3	CTE*	- (2)	Report	-	CTE*	- (2)	Report	-	C.ROBERT DA SILVA	
									CTO	- (1)	Report	-	CTO	- (1)	Report	-		
									CCTP	-	Report	-	CCTP	-	Report	-		
Obligatoire	UE7.S1. Biostatistiques	30	20	10	-	-	3	3	CTE	2H00 (3)	CTE	2H00 (3)	CTE	2H00 (3)	CTE	2H00 (3)	L.HUIART	
									CCO	1H00 (2)	Report	-	CTO	1H00 (2)	Report	-		
									CCTP	1H00 (1)	Report	-	CTTP	1H00 (1)	Report	-		
S2	Obligatoire	UE8.S2. Biologie sensorielle	60	40	20	-	-	6	6	CTE	2H00 (4)	CTE	2H00 (4)	CTE	2H00 (4)	CTE	2H00 (4)	P.KREJBICH
										CCO	1H00 (2)	Report	-	CTO	1H00 (2)	Report	-	
										CCTP	1H00 (1)	Report	-	CTTP	1H00 (1)	Report	-	
	Obligatoire	UE9.S2. Immunologie et immunothérapies	60	40	20	-	-	6	6	CTE	2H00 (4)	CTE	2H00 (4)	CTE	2H00 (4)	CTE	2H00 (4)	P.GASQUE
										CCO	1H00 (2)	Report	-	CTO	1H00 (2)	Report	-	
										CCTP	1H00 (1)	Report	-	CTTP	1H00 (1)	Report	-	
	Obligatoire	UE10.S2. Biodiversité microbienne et vecteurs	60	40	20	-	-	6	6	CTE	2H00 (4)	CTE	2H00 (4)	CTE	2H00 (4)	CTE	2H00 (4)	P.DESPRES
										CCO	1H00 (2)	Report	-	CTO	1H00 (2)	Report	-	
										CCTP	1H00 (1)	Report	-	CTTP	1H00 (1)	Report	-	
	Obligatoire	UE11.S2. Cycle de séminaires	30	0	30	-	-	3	3	CTE	2H00 (2)	CTE	2H00 (2)	CTE	2H00 (2)	CTE	2H00 (2)	N.DIOTEL
										CCO	1H00 (1)	Report	-	CTO	1H00 (1)	Report	-	
										CCTP	1H00 (1)	Report	-	CTTP	1H00 (1)	Report	-	
Obligatoire	UE12.S2. Stage d'initiation en recherche (4 semaines)	154	-	-	-	-	3	3	CTE*	- (2)	Report	-	CTE*	- (2)	Report	-	M. ROCHE	
									CTO	- (1)	Report	-	CTO	- (1)	Report	-		
									CCTP	-	Report	-	CCTP	-	Report	-		
Optionnel à choix (2 parmi 3)	UEOP13.S2. Bioinformatique	30	16	14	-	-	3	3	CTE	2H00 (2)	CTE	2H00 (2)	CTE	2H00 (2)	CTE	2H00 (2)	F.GARDEBIEN	
									CCO	1H00 (1)	Report	-	CTO	1H00 (1)	Report	-		
									CCTP	1H00 (1)	Report	-	CTTP	1H00 (1)	Report	-		
Optionnel à choix (2 parmi 3)	UEOP14.S2. Biotechnologies appliquées à la santé	30	18	12	-	-	3	3	CTE	2H00 (2)	CTE	2H00 (2)	CTE	2H00 (2)	CTE	2H00 (2)	J.J.HOARAU	
									CCO	1H00 (1)	Report	-	CTO	1H00 (1)	Report	-		
									CCTP	1H00 (1)	Report	-	CTTP	1H00 (1)	Report	-		
Optionnel à choix (2 parmi 3)	UEOP15.S2. Epidémiologie	30	20	10	-	-	3	3	CTE	2H00 (2)	CTE	2H00 (2)	CTE	2H00 (2)	CTE	2H00 (2)	L.HUIART	
									CCO	1H00 (1)	Report	-	CTO	1H00 (1)	Report	-		
									CCTP	1H00 (1)	Report	-	CTTP	1H00 (1)	Report	-		
S3	Obligatoire	UE1.S3. Bases moléculaires et cellulaires des pathologies	60	40	20	-	-	6	6	CTE	3H00 (4)	CTE	3H00 (4)	CTE	3H00 (4)	CTE	3H00 (4)	M. ROCHE
										CCO	1H00 (2)	Report	-	CTO	1H00 (2)	Report	-	
										CCTP	1H00 (1)	Report	-	CTTP	1H00 (1)	Report	-	
	Obligatoire	UE2.S3. Projet de recherche et approches expérimentales appliquées	60	6	54	-	-	6	6	CTE	3H00 (3)	CTE	3H00 (3)	CTE	3H00 (3)	CTE	3H00 (3)	C.ROBERT DA SILVA
										CCO	2 * 1H00 (3)	Report	-	CTO	1H00 (3)	Report	-	
										CCTP	1H00 (1)	Report	-	CTTP	1H00 (1)	Report	-	
	Optionnel à choix (3 parmi 4)	UEOP4.S3. Immunopathologies	60	30	30	-	-	6	6	CTE	3H00 (4)	CTE	3H00 (4)	CTE	3H00 (4)	CTE	3H00 (4)	P.GASQUE
CCO										1H00 (2)	Report	-	CTO	1H00 (2)	Report	-		
CCTP										1H00 (1)	Report	-	CTTP	1H00 (1)	Report	-		
CCTP										1H00 (1)	Report	-	CTTP	1H00 (1)	Report	-		
Optionnel à choix (3 parmi 4)	UEOP5.S3. Maladies métaboliques chroniques et dégénératives	60	30	30	-	-	6	6	CTE	3H00 (4)	CTE	3H00 (4)	CTE	3H00 (4)	CTE	3H00 (4)	C.LEFEBVRE D'HELLEN COURT	
									CCO	1H00 (2)	Report	-	CTO	1H00 (2)	Report	-		
									CCTP	1H00 (1)	Report	-	CTTP	1H00 (1)	Report	-		
Optionnel à choix (3 parmi 4)	UEOP6.S3. Maladies et recherche en périnatalité	60	40	20	-	-	6	6	CTE	3H00 (4)	CTE	3H00 (4)	CTE	3H00 (4)	CTE	3H00 (4)	S.IACOBELI	
									CCO	1H00 (2)	Report	-	CTO	1H00 (2)	Report	-		
									CCTP	1H00 (1)	Report	-	CTTP	1H00 (1)	Report	-		
Optionnel à choix (3 parmi 4)	UEOP7.S3. Approches thérapeutiques	60	30	30	-	-	6	6	CTE	3H00 (4)	CTE	3H00 (4)	CTE	3H00 (4)	CTE	3H00 (4)	J.SELAMBAROM / C.EL KALAMOUNI	
									CCO	1H00 (2)	Report	-	CTO	1H00 (2)	Report	-		
									CCTP	1H00 (1)	Report	-	CTTP	1H00 (1)	Report	-		
S4	Obligatoire	UE3.S4. Stage de fin d'études (5 mois)	770	-	-	-	-	30	30	CTE*	- (25)	Report	-	CTE*	- (25)	Report	-	P.GUIRAUD
										CTO	- (5)	Report	-	CTO	- (5)	Report	-	

CTE : Contrôle Terminal Ecrit, CTO : Contrôle Terminal Oral, CTTP : Contrôle Terminal TP, CCE : Contrôle Continu Écrit, CCO : Contrôle Continu Oral, CCTP : Contrôle Continu TP.

CTE* : Rapport

Report : report de la note/du résultat obtenu(e) en session 1